

CULTURE

Demande d'inscription à l'inventaire des monuments historiques du générateur d'impulsions et de l'éclateur de l'ancien laboratoire de synthèse atomique du CNRS d'Ivry-sur-Seine

EXPOSE DES MOTIFS

C'est au 67 de la rue Maurice Gunsbourg à Ivry que la compagnie électrocéramique avait fait édifier un grand hall. La société voulait tester ses isolants électriques et planifier le montage d'un générateur d'impulsions et d'un éclateur, seule machine capable de recréer la foudre. Frédéric Joliot Curie convertira ce lieu en laboratoire de synthèse atomique du CNRS. L'éclateur, adapté, servira aux recherches qui mèneront alors à la découverte de l'iode 128 et l'autoradiographie.

De nombreux physiciens y travailleront par la suite (Georges Charpak, et tant d'autres). Ce site est mondialement connu.

Lors de la vente de ces locaux par le CNRS aux Domaines, en 1992, la collectivité n'était pas en mesure d'acquérir les locaux ni de conserver cette machine, qui a été transportée et conservée au Musée d'Électricité de France, Électropolis, à Mulhouse.

La ville d'Ivry n'a cependant jamais abandonné l'idée de récupérer son éclateur, symbole d'une aventure industrielle et scientifique hors du commun. La Commune en est désormais propriétaire, le musée Électropolis le lui ayant rétrocédé le 24 janvier 2005.

Depuis, il est entreposé dans les réserves du Conservatoire national des arts et métiers et ce jusqu'au 31 décembre 2007, aux termes de la convention de partenariat entre la Ville et le Cnam approuvée par délibération du Conseil Municipal du 21 avril 2005.

Composé d'une centaine de transformateurs empilés les uns sur les autres et atteignant une hauteur de 18 mètres, la spectaculaire machine est couronnée par deux sphères monumentales et une flèche de vingt tonnes.

Le projet consiste à reconstituer cet appareil dans son intégralité et à l'exposer sur un site prévu à cet effet, tout en créant les conditions nécessaires à sa bonne conservation. Le but est de faire découvrir aux jeunes générations un objet remarquable du patrimoine ivryen en mettant en valeur sa dimension symbolique du passé industriel et scientifique de la Ville, sa dimension historique (compte tenu du rôle qu'il a joué dans l'histoire de la physique du XXème siècle), et éducative (il est à cet effet prévu de compléter sa présentation par des explications documentées sur les principes de son fonctionnement).

Une telle réalisation nécessitera des partenariats, des financements croisés.

À cette fin, il est envisagé de mettre en place une structure de soutien à ce projet, pour laquelle seront sollicités le parrainage d'autorités scientifiques et la participation tant des pouvoirs publics d'État et territoriaux que d'entreprises et d'organismes industriels et de recherche.

L'inscription à l'inventaire des monuments historiques du générateur d'impulsions et de l'éclateur de l'ancien laboratoire de synthèse atomique du CNRS permettra d'en assurer la sauvegarde (par le passé, son démantèlement a été évité de justesse), et constituera un atout dans les démarches qui seront entreprises pour mener à bien ce projet patrimonial d'intérêt général.

Au vu de ces éléments, je vous demande donc d'approuver cette demande d'inscription à l'inventaire des monuments historiques auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

CULTURE

Demande d'inscription à l'inventaire des monuments historiques du générateur d'impulsions et de l'éclateur de l'ancien laboratoire de synthèse atomique du CNRS d'Ivry-sur-Seine

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code du patrimoine,

considérant la volonté de la ville d'Ivry de rapatrier à terme sur son territoire le générateur d'impulsions et l'éclateur de l'ancien laboratoire de synthèse atomique d'Ivry,

considérant que le Musée EDF / Électropolis de Mulhouse a rétrocédé cet appareil à la ville d'Ivry, à titre gracieux, le 24 janvier 2005,

vu sa délibération du 21 avril 2005 approuvant la convention entre la Ville et le Centre National des Arts et Métiers (CNAM) portant sur le transport du générateur d'impulsions et de l'éclateur de l'ancien laboratoire de synthèse atomique du CNRS d'Ivry de Mulhouse (Musée EDF/Electropolis) à Paris, et sur son entreposage provisoire dans les réserves du CNAM,

considérant que la Ville souhaite reconstituer cet appareil dans son intégralité et l'exposer sur un site prévu à cet effet, tout en créant les conditions nécessaires à sa bonne conservation,

considérant que pour mener à bien ce projet patrimonial d'intérêt général, il convient d'inscrire cet appareil à l'inventaire des monuments historiques permettant ainsi de s'assurer de sa sauvegarde et de faciliter les démarches avec les partenaires potentiels,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : SOLLICITE de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France l'inscription à l'inventaire des monuments historiques, au titre du patrimoine scientifique, du générateur d'impulsions et de l'éclateur de l'ancien laboratoire de synthèse atomique du CNRS d'Ivry-sur-Seine.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2006